



Info-Alerte n° 2412 du 21 juillet 2021



Les curieuses pratiques de la COMMISSION EUROPÉENNE DE GAINS

Soit. Vous n'êtes pas né de la dernière pluie et vous ne croyez pas un instant aux affirmations de la **COMMISSION EUROPEENNE DE GAINS (CEG)** : « Vous avez gagné la somme totale de 1 490 000 €. »

Plusieurs points ont immédiatement attisé votre méfiance :

- Un intitulé pompeux qui n'a aucune existence officielle
- Une adresse postale à Munich
- L'interview exclusive d'un savant-chercheur-mathématicien au nom prédestiné Roger **GAGNEUR**, totalement inconnu des moteurs de recherches

D'autres points ont irrémédiablement compromis votre envie d'y donner suite :

- Le fait de vous réclamer des frais forfaitaires de 30 € (de plus, à régler uniquement sous forme d'espèces)
- Le fait de vous demander de joindre un RIB - relevé d'identité bancaire – (la **COMMISSION EUROPÉENNE DE GAINS** semble ignorer que le terme est désormais l'**IBAN**) sous peine de « déchéance de vos droits de nouveau millionnaire. »

Relevé d'Identité Bancaire				
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé BIC	Domiciliation
12345	12345	1234567891A	12	Banque-ville-agence
IBAN	FR00 1234 5123 4512 3456 7891 A12			
BIC	ABCDEF GH			
Titulaire	Monsieur ou Madame Jean NEAJE			

SPECIMEN

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir

BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex

(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)